



Assemblée Générale du 5 novembre 2019

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour notre assemblée annuelle.

Sont excusés, M. Merville, Conseiller Départemental du Canton de St Romain de Colbosc et Maire de Sainneville - M. Sanson, Vice-Président de Le Havre Seine Métropole et Maire d'Etainhus - M. Girardin, Maire de St Romain de Colbosc représenté par Claudette Ringot Ajointe au maire – Mme Guillomard, Maire de Saint Vincent Cramésnil – M. Argentin, Maire d'Oudalle – M. Soudant, Maire de Manéglise, Mme Odile Dubost, administratrice de l'association,

Merci aux personnes présentes.

- Rappel : Pour voter, vous devez acquitter de votre cotisation qui est de 27 €.
- Le président de séance est Paul HAMET, la secrétaire est Françoise Buzaré.

I. Bilan moral

Cette année, nous avons enregistré 122 membres adhérents et 100 membres usagers ce qui marque une grande stabilité de nos effectifs.

Conformément à nos statuts, le CA s'est réuni les 07 novembre 2018, 22 janvier 2019, 26 mars 2019, 28 mai 2019 plus particulièrement dédié à l'organisation de notre fête annuel « festiv'ânes » et le 15 octobre 2019. Et comme vous le constaterez, l'année a été riche en actualités et a nécessité la convocation d'un CA en session extraordinaire le 26 juin 2019. Le bureau s'est réuni autant que de besoins.

Une équipe de professionnels...

- Mme Sylvie Louiggi, directrice
- M. Christophe Guilloux, référent en médiation animale remplacé en cours d'année par Camille Baudry
- Mme Amélia Bisiaux en remplacement de Marine Boistel, référente à « Ecole autrement » qui, après cinq années d'une collaboration fructueuse, a souhaité poursuivre son chemin et le parfaire notamment dans la gestion mentale
- Mme Sylvie Hamet, intervenante en atelier « Souffle et Voix ».
- M. Thierry Debruyne, agent de maintenance (entretien des animaux et espaces verts), CDD CUI (depuis le 1er juillet 2014), renouvelé en juillet 2018 pour un an et qui nous a quittés le 30 juin 2019 (fin de contrat)

Par ailleurs, une volontaire en Service Civique, Mathilde, a intégré notre structure, début octobre 2018 pour 8 mois.

Comme l'année dernière, cette année a été marquée par des bouleversements administratifs et économiques.

Tout d'abord Christophe Guilloux, suite à une longue absence maladie, a demandé à nous quitter n'ayant plus, après dix ans de collaboration, l'énergie de poursuivre son activité. C'est le cœur lourd que nous nous sommes résolus à lui accorder le licenciement qu'il souhaitait au 31 janvier 2019. Nous avons donc transformé le CDD de remplacement de Camille Baudry en CDI au 1^{er} février 2019.

Il est indéniable, et ce malgré les qualités de Camille, que nous avons perdu en Christophe un professionnel remarquable avec des compétences reconnues. Ce départ a, à notre corps défendant, déstabiliser l'association, rompant un équilibre déjà mis à mal par les coupes financières que nous subissons depuis maintenant deux ans.

Et que dire de l'absence pour maladie de notre directrice Sylvie Louiggi de fin janvier 2019 à mi-mars 2019 qui a mobilisé les énergies de nos collaboratrices et d'un grand nombre de bénévoles pour limiter au maximum l'impact négatif de cette situation. En effet il était nécessaire de mettre en place une présence au bureau pour recevoir les appels téléphoniques et les courriels. Il était difficile de répondre sans assurance de pouvoir remplir nos missions. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ces épisodes difficiles que l'association a connus révèlent un profond mal-être. Celui-ci interpelle mais, de par la mobilisation de tous (collaborateurs, bénévoles comme usagers), nous conforte dans nos missions et les objectifs poursuivis. Cependant l'alerte est réelle et nous nous devons de protéger nos salariées en recherchant notamment d'autres sources de financements.

Les nuages ne se sont pas pour autant évacués, notre trésorerie mis à mal par deux années de suite en déficit (16 000€ et 15 000€ pour l'exercice 2017 – 2018) ne nous permet plus d'assurer la trésorerie courante. Nous avons donc été obligés de déposer, à fin mars 2019, devant le Tribunal de Grande Instance une demande de redressement judiciaire pour cessation de paiement. Cette demande traduit malheureusement les lourdes conséquences du désengagement économique que nous subissons. Comme je le rappelais l'année dernière à cette même période, « les associations comme les entreprises et les collectivités sont confrontées à des mutations qui impactent profondément leur mode de fonctionnement. C'est une période de fortes incertitudes qui peuvent si on n'y prend garde, nous déstabiliser : inquiétudes sur le bénévolat, l'accès aux financements, le rapport aux territoires, aux autres associations, sur les modes de gestion, sur les usages numériques...

Il est grand temps que nos élus se mobilisent et définissent le statut d'Intérêt Général qui nous permettrait, associations agissant pour l'intérêt général de nos territoires et de sa population, d'être entendus et soutenus par les entreprises. Cette thématique a été abordée lors du « Grand Débat » mais pour l'instant sans conséquences. Autre chiffre saisissant : 5 milliards d'investissement promis par le président Macron aux start-up françaises contre 25 millions d'euros pour les associations employeuses. Soit environ 7000€ par association... De quoi se demander jusqu'où il faudra aller pour qu'enfin les politiques saisissent le caractère vital et indispensable du secteur associatif.

(https://lemouvementassociatif.org/dutilitecitoyenne/?utm_campaign=NL_HA_base_oct_3010&utm_source=Splio&utm_medium=HA_Email

et :

https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/10/Manifeste_pour_un_mouvement_associatif-A4.pdf)

Je ne veux pas jeter l'opprobre sur nos institutionnels notamment la Communauté Urbaine avec qui nous avons signé une convention pluriannuelle de deux ans (2019 et 2020) qui nous garantit un financement de fonctionnement de 6000€, les mairies de notre canton qui nous témoignent soutien et subventions, et puis l'état qui bon an mal an continue à soutenir notre dispositif « l'École Autrement » à travers le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Je n'oublie pas non plus notre fidèle soutien « le Lion's Club ».

L'année dernière, je vous indiquais notre volonté d'ouverture vers d'autres associations du territoire havrais. L'année 2019 a été effectivement l'année de l'ouverture. Notre projet d'étude de faisabilité pour la constitution d'un fonds de dotation s'est vu octroyé une somme de 5000€ par le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative). Celle-ci est en cours jusqu'à la fin de cette année 2019. Concrètement ce projet fait l'objet d'un rapprochement avec différentes associations de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et nous nous rencontrons une fois par mois. Actuellement nous réfléchissons à des statuts associatifs qui nous permettraient de formaliser et fédérer nos intérêts afin de peser un peu plus sur notre environnement économique et politique. Cette association aurait comme nom : Groupement d'Intérêt Général des Associations du Territoire Havrais" - (GIGAth)

Bien évidemment nous ne manquerons pas de vous faire part de l'avancement et la concrétisation de ce projet qui, je vous le rappelle, est mené conjointement avec les associations suivantes : Graine en Mains (chantier d'insertion sur Etainhus), St Tho, L'AHAM (Association Havraise Pour L'accueil La Médiation et L'insertion), Cueilleur d'Histoires, L'AREC (Association Réseau Échanges Culture) et nous-même.

Tous ces projets montrent bien, s'il en était nécessaire, la vitalité de notre association et surtout sa foi en l'avenir malgré les tempêtes qui soufflent sur notre fonctionnement et compliquent un peu plus notre tâche. Il en va ainsi d'une association qui a soufflé ses 17 bougies - la pleine adolescence - et qui marque très certainement la fin d'un cycle. Allons-nous franchir ce cap pour rentrer dans le monde des adultes ? L'année 2020 s'annonce tout autant palpitante avec des jalons dictés par notre situation et la procédure de redressement judiciaire. Mais aussi par une nouvelle aventure qui verra notre directrice quitter ses fonctions pour « Retraite bien méritée » et qui occupe maintenant depuis quelques temps le président que je suis pour rechercher LE/LA remplaçant(e) à cette fonction hautement stratégique.

Un indicateur de vitalité pour les associations se mesure aussi à l'engagement de nos bénévoles. Et de ce côté l'année 2018-2019 a été l'année de la structuration de l'équipe bénévoles. Grâce à la mobilisation de toutes et tous mettant à la disposition de l'association non seulement ses bras mais aussi et surtout ses compétences, nous enregistrons un regain d'engagement qui soulage un peu nos collaborateurs dans leurs tâches quotidiennes aussi bien administratives que de terrains. Je voudrais plus particulièrement remercier Cécile qui nous apporte ses compétences de management pour organiser et fiabiliser nos procédures. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre vous nous serez d'une grande utilité car il reste encore et encore beaucoup à faire. **Dans tous les cas, chaque action bénévole contribue à la bien-portance de l'association et de ses actions.**

La vitalité d'une association se mesure également à sa capacité à communiquer et de ce côté des efforts ont été entrepris notamment autour de notre site internet mais celui-ci demande à se moderniser, cela fait partie de nos projets à mettre en œuvre pour l'année 2019 – 2020 ainsi que la « réanimation » de notre page Facebook.

La demande de mécénat de compétences a porté ses premiers succès. Merci à l'entreprise Martin et Fils pour cette journée d'entretien du terrain (fauchage, taille de haies etc) et à Denis pour l'électricité du Four à Pain et de l'espace Parentalité. Ceci n'est qu'un début...

L'ouverture des activités de notre association le samedi est de plus en plus d'actualité ! Sous quelle forme ? Avec qui ? La réflexion se doit d'être posée et je compte, dans un premier temps, sur le CA pour mener à bien cette réflexion et proposer dès le printemps prochain un calendrier prévisionnel de ces activités. Nous avons les espaces pour créer de nouvelles animations. L'espace « four à pain » attend, avec impatience, la concrétisation de ses objectifs. Merci à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole de nous permettre d'accueillir pour une journée « four à pain » une trentaine de personnes tout heureuses de découvrir le bonheur de partager le pain fabriqué durant la journée. Cela reste encore trop marginal, notre objectif étant d'accueillir un public plus nombreux et nous savons qu'il est potentiellement présent d'où cette idée ancienne mais oh combien actuelle de créer un espace « four banal ». Ce dispositif demande une mise en place sous une forme ou modalité encore aux contours flous. C'est le sens que nous voulons donner à l'engagement de notre volontaire en Service Civique, Silvin, fort de son expérience antérieure, nous attendons de lui des propositions et nous sommes heureux de l'accueillir et de l'accompagner dans cette démarche.

Nous souhaitons développer la formation professionnelle en nous impliquant davantage auprès de l'association Médi'âne avec pour objectif d'augmenter notre capacité d'accueil « formation » au moment de notre saison creuse (décembre à début mars). La formalisation devrait commencer mi-novembre 2019.

Et l'on reparle du dispositif CLAS !! L'année dernière, à cette même période je vous faisais part de notre désenchantement devant l'aveuglement administratif de la CAF, refusant de financer notre dispositif inadapté à leurs critères. Aujourd'hui, la spécificité des associations œuvrant en milieu rural est de nouveau prise en compte et le dispositif s'adapte en conséquence. Par le fait notre « dispositif historique » reprend de la couleur. Pour cette année il est trop tard mais nous avons bon espoir que 2020 soit l'année de la renaissance. L'ALSH du mercredi, activité que nous avons mis en place en remplacement, n'est pas satisfaisant au regard des enfants que nous accueillons actuellement.

Trouver de nouvelles sources de financement est une nécessité impérieuse au vu des enjeux économiques qui nous sont posés.

Pour conclure ce rapport moral, je souhaite revenir sur la procédure judiciaire en cours car celle-ci exige quelques mises au point.

Un Redressement Judiciaire n'est pas une liquidation et donc une fin d'activités, bien au contraire. Cette procédure a pour objectif de permettre une relance économique en gelant temporairement les dettes. Ainsi depuis le 17 juin 2019 nous sommes repartis à zéro et avons au moins un an pour justifier de la capacité économique de notre activité. Bien sûr cela est observé de près par la justice avec des points d'étape à 6 mois. Aujourd'hui notre trésorerie nous permet d'espérer poursuivre notre activité au moins jusqu'en juin 2020.

Il est important de souligner combien cette procédure nous « rassure » dans cette période de grande instabilité car elle prouve (au moins à nous) de la cohérence de notre projet associatif. Il est important de souligner le rôle qu'a joué La Ligue Havraise auprès du tribunal en lui signifiant par courrier le soutien qu'elle souhaite nous apporter. Cela devrait se concrétiser courant novembre 2019.

Cette situation a provoqué également des réactions de soutien comme le maire de Gonfreville l'Orcher qui nous a reçus début juillet 2019. Monsieur le Maire nous a promis une intervention auprès du Département et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et nous avons déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de ses services ainsi que Saint Romain de Colbosc.

2020 sera l'année de tous les dangers mais au regard des soutiens qui nous sont accordés, je suis confiant, avec un optimisme mesuré, sur la poursuite de nos activités.

Le mot de la fin pour trois administrateurs qui nous ont remis leurs démissions pour des raisons strictement personnelles, Odile DUBOST, Elisabeth et Alain LEMOINE et qui restent néanmoins bénévoles et adhérents à l'association et apporteront leur aide autant que faire se peut. Merci à vous trois pour toutes ces années que vous avez consacré à l'administration de notre association.

Y-a-t-il des questions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Paul Hamet
Président



06 52 44 80 93
www.pian-piane.net